

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026

Date de convocation : le 16 juin 2026

Date d'affichage : le 16 juin 2026

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 05

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Délibération n°2026/C06B/07

ASSOCIATION AMORCE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SDEDA AU SEIN DES INSTANCES DE L'ASSOCIATION

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (24) :

M. Pascal LANDREAT, Président,

MM. Loïc ADAM, Patrick DYON, Olivier GIRARDIN, Kévin POIVEZ, Vice-Présidents,

MM., Vincent BARAT, Philippe BARBIEUX, Thierry BOUTRELLE, Thibaud BROCARD, Cédric COULON, Dominique DEHARBE, Francis DRUMINY, Geoffrey GAUTHIER NACRI, Pascal GROIA, Romain KUZMA, Patrice LANDRÉAT, Gilles LOYER, André MAITROT, Patrick NUNEZ, Christian ROBERT, Stéphane ROYER, Luc SCHERRER, Gérald TARIN, Samuel VINCENT.

Absents ou excusés (08) :

MM. Bernard BERTON, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Gilles JACQUARD, Jérémy LEBECQ, Stéphane MÉLÉ, Jean-Claude ROBERT, Benoît SAVOURAT.

Pouvoirs (05) :

M. Matthieu BANCERON à M. Francis DRUMINY,
M. Dominique BARONI à M. Thibaud BROCARD,
M. Bastien BLANCHOT à M. Dominique DEHARBE,
M. Reynald CARLOT à M. Pascal GROIA,
M. Bruno MEUNIER à M. Loïc ADAM.

Monsieur le Président rappelle que l'association AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie, de gestion durable de l'eau et de l'assainissement. AMORCE est un réseau national des territoires engagés dans la transition écologique.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités et professionnels du secteur permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue et de s'enrichir mutuellement.

Après appel à candidatures, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant du SDEDA au sein de l'association AMORCE.

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DESIGNE

- Monsieur André MAITROT en qualité de représentant titulaire du SDEDA au sein des diverses instances de l'association AMORCE.
- Monsieur Thierry BOUTRELLE en qualité de représentant suppléant du SDEDA au sein des diverses instances de l'association AMORCE.

Le Président



Pascal LANDREAT

Pascal LANDREAT
2026.06.29 18:21:26 +0200
Ref:11304714-17059004-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.